

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL de la commune de FOS

Séance du 17 avril 2022

Conseillers en exercice : 11 Présents : 06 Votants : 08 Absents : 05

Date de la convocation : 13/04/2022 Date d'affichage : 13/04/2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept avril à quinze heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de monsieur Pascal PENETRO, Maire.

Présents : Pascal PENETRO, Roberto BOYA-QUINTANA, André OSET, René CERCIAT, Jean-Christophe CERCIAT et Jean-Michel ESTOUP.

Absents excusés : Marie-Louise TREY a donné procuration à Roberto BOYA-QUINTANA, Marine SACOURTADE a donné procuration à Jean-Michel ESTOUP, Isabelle DEQUESNE, Catherine TEOULE et Dominique BOUTONNET.

Monsieur Jean-Christophe CERCIAT a été nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour

- Tarif du loyer appartement N° 2 Les écoles 2022.
- Recrutement d'un agent contractuel de droit public.
- Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).
- Vote du compte administratif 2021.
- Approbation du compte de gestion 2021.
- Affectation du résultat.
- Vote des taux 2022.
- Vote des dépenses en investissement.
- Vote du budget primitif 2022.
- Questions diverses.

Tarif du loyer appartement N° 2 Les écoles 2022

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il conviendrait de fixer l'augmentation du loyer de l'appartement N°2 Les Ecoles au 1^{er} mai 2022 en prenant pour base l'indice de référence des loyers de l'INSEE du 4^{ème} trimestre (132.62), soit une augmentation de 1.61 %.

- Loyer appartement N°2 Les Ecoles : 264.73 €

Où cet exposé, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, FIXE le montant du loyer de l'appartement N°2 Les Ecoles au 1^{er} mai 2022 à **264.73 €**

Vote : Pour : 08 Contre : 0 Abstention : 0

Recrutement d'un agent contractuel de droit public

Il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir le surcroît de travail en période estivale.

Un agent technique à temps complet sera recruté du 1^{er} juin 2022 au 31 août 2022 inclus.

Vote : Pour : 08 Contre : 0 Abstention : 0

Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Le maire propose à l'assemblée délibérante d'instaurer le RIFSEEP.

Le RIFSEEP comprend 2 parts :

- l'Indemnité de Fonction, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) qui valorise la nature des fonctions des agents et leur expérience professionnelle ;
- le Complément Indemnitaire Annuel (CIA), qui tient compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir.

Vote : Pour : 08 Contre : 0 Abstention : 0

Vote du compte administratif 2021

LIBELLE	FONCTIONNEMENT				INVESTISSEMENT	
	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent
COMPTES ADMINISTRATIFS PRINCIPAUX						
Résultats reportés		269 164.21	3209.94			265954.27
Opérations de l'exercice	376 192.12	362 400.87	113892.46	120783.53	493 294.52 €	483184.4
TOTAUX	376192.12	628 355.14	117102.4	120783.53	493294.52	749138.67
Résultats de clôture		252163.02		3681.13		255844.15
Reste à réaliser						
TOTAUX CUMULES		252 163.02		3681.13		255844.15
RESULTATS DEFINITIFS		252163.02		3681.13		255844.15

Vote : Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le Maire quitte la salle et ne participe pas au vote.

Approbation du compte de gestion 2021

Le compte de gestion est établi par le Trésor Public et est identique au compte administratif.

Vote : Pour : 08 Contre : 0 Abstention : 0

Affectation du résultat

le résultat de fonctionnement est de – 13 791.25 €, il faut donc l'affecter en déficit de fonctionnement reporté compte 002 du budget primitif 2022. Et le résultat investissement est de + 6 891.07 €, il faut donc l'affecter en excédent d'investissement reporté compte 001 du budget primitif 2022.

Vote : Pour : 08 Contre : 0 Abstention : 0

Vote des taux 2022

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Il précise que conformément au 1° du 4 du J du I de l'article 16 de la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, par dérogation à l'article 1636B sexies précité, le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale est gelé en 2022 au niveau du taux de 2019 et n'a pas à être voté par le conseil municipal.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de :

*- maintenir en 2022 comme suit les taux au niveau de ceux de 2021

TAXES	Taux 2021 (rappel)	Taux 2022
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	29.44	29.44
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	50.36	50.36

Vote : Pour : 08 Contre : 0 Abstention : 0

Vote des dépenses en investissement

Il convient de voter les investissements pour l'inscription au budget primitif 2022.

Monsieur le Maire propose :

- D'inscrire 5 000 € au compte 2128, autre agencement et aménagement pour la réparation du chemin d'Argut.
- D'inscrire 160 000 € au compte 21312, bâtiments scolaires pour la toiture de l'école.
- D'inscrire 10 000 € au compte 21312, bâtiments scolaires pour la suite et fin des travaux de l'école.
- D'inscrire 1 000 € au compte 21318, autres bâtiments publics pour la mise hors air du presbytère.
- D'inscrire 3 000 € au compte 21318, autres bâtiments publics pour la création d'un terrain de pétanque couvert à l'intérieur de la salle des fêtes.
- D'inscrire 60 000 € au compte 2132, immeubles de rapport pour les travaux de la maison CCAS.
- D'inscrire 30 000 € au compte 2132, immeuble de rapport pour les travaux de l'appartement 4 les écoles.
- D'inscrire 180 000 € au compte 2135, installations générales pour l'achat et la mise en place d'une chaudière centrale.
- D'inscrire 1 180 € au compte 2151, réseaux de voirie pour le miroir et le balisage.
- D'inscrire 4 250 € au compte 21538, autres réseaux pour le point d'aspiration place du gravier.
- D'inscrire 3 000 € au compte 21578, autre matériel et outillage.
- D'inscrire 7 000 € au compte 21578, autre matériel et outillage pour l'achat d'une brosse de désherbage.
- D'inscrire 2 000 € au compte 2183, matériel de bureau et informatique pour le projet numérique école.
- D'inscrire 630 € au compte 2184, mobilier.

Vote : Pour : 08 Contre : 0 Abstention : 0

Vote du budget primitif 2022

Section fonctionnement dépense : 576 174.07 €

- Charges à caractère général : 168 576.09 €
- Charges de personnel : 182 251.29 €
- Atténuation de produits : 64 011 €
- Opérations d'ordres entre sections : 293 €
- Autres charges de gestion courante : 35 348.68 €
- Charges financières : 1 407 €
- Charges exceptionnelles : 1 000 €
- Dotations aux amortissements et provisions : 140 €
- Virement à la section investissement : 123 147.01 €
- Déficit de fonctionnement reporté : 13 791.25

Section fonctionnement recette : 576 174.07 €

- Revenus de gestion courante : 38 801.29 €
- Impôts et taxes : 173 559 €
- Dotations, subventions, participations : 82 325 €
- Autres produits de gestion courante : 28 755.56 €

- Atténuation de charges : 500 €
- Produits exceptionnels : 70.20 €
- Excédent de fonctionnement reporté : 252 163.02 €

Section Investissement dépense : 558 781 €

- Subventions d'investissement : 82 500 €
- Remboursement d'emprunts : 9 071 €
- Immobilisations corporelles : 467 060€
- Immobilisations incorporelles : 150 €

Section Investissement recette : 558 781 €

- Virement de la section fonctionnement : 123 147.01 €
- Excédent d'investissement reporté : 3 681.13 €
- Opération d'ordre : 293 €
- Dotations fonds divers réserves : 18 439.86 €
- Subventions d'investissement : 41 220 €
- Emprunts et dettes assimilées : 372 000 €

Vote du budget primitif 2021.

Vote : Pour : 08 Contre : 0 Abstention : 0

Questions diverses :

Pas de questions diverses

La parole est donnée au public :

Une personne a pris la parole pour poser trois questions :

- Pouvez-vous rappeler le montant de « la cagnotte » compte 61522 ?

Monsieur le Maire répond que le montant du compte s'élève à 59 074 € sachant qu'il rajouter 123 147 € du compte 023 « virement à la section d'investissement soit un total de 182 221 €.

- Est-ce qu'il est suffisant d'avoir rajouter 12 000 € compte 012.

Réponse de Monsieur le Maire : oui.

- Est-ce que vous avez évalué le RIFSSEP sur ce compte ?

Réponse de Monsieur le Maire : oui.

La séance est levée à 16H20.

Le Maire, PENETRO Pascal

Secrétaire de séance,

